

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

F + 41 22 809 02 02

www.acgf.ch – acgf@football.ch



Communiqué officiel n°17

☺ **HEURE D'HIVER** ☹ : Dans la nuit du samedi 24.10.09 au dimanche 25.10.09 à 03h00, il sera 02h00

Permanence téléphonique : tous les matins de 09h00 à 12h00

Pour les renvois de matches et le week-end, appeler uniquement le 079 / 617.14. 25

REGLEMENT ET COMMUNICATIONS DIVERSES

SUSPENSION PROVISOIRE

Le joueur Hanani Hicham du Racing Club Genève, né le 02.01.1984, passeport n° 381459, est suspendu provisoirement de toutes compétitions avec effet immédiat, il a fait l'objet d'une demande officielle de suspension provisoire auprès de la Commission pénale et de contrôle de l'ASF.

DECISION DE FORFAIT DE LA COMMISSION DE JEU DE L'ACGF

Match n°160859 CS Italien 2 – FC Perly-Certoux 3 10 : 0

Le résultat du match est maintenu.

Le FC Perly-Certoux a aligné un joueur non qualifié.

DECISIONS DE FORFAIT DE LA COMMISSION DU CONTROLE DES JOUEURS DE L'ASF

Match n°164233 FC Geneva – FC Perly-Certoux 2 : 2

Le résultat du match est modifié en 3:0 pour le FC Geneva

Match n°164434 FC Vernier – FC Versoix 0 : 7

Le résultat du match est modifié en 3 :0 pour le FC Vernier

Match n°161692 Avanchet-Sport FC – FC Lancy-Sports 2 : 0

Le résultat du match est modifié en 3 :0 pour Avanchet-Sport FC

Match n°163693 CD Cerceda-Genève – FC Geneva 2 : 2

Le résultat du match est modifié en 3 :0 pour le CD Cerceda-Genève

Match n°163689 FC Geneva – FC Hispania 0 : 5

Le résultat du match est maintenu.

Match n°164285 FC Cohéran – CS Italien 3 : 11

Le résultat du match est maintenu.

CALENDRIER

Coupes Genevoises juniors A – B – C –

Juniors A - B mardi 10.11.2009

Juniors C mercredi 11.11.2009

Les clubs "Recevant" ont la possibilité de déplacer d'un ou 2 jours la rencontre, si le terrain de jeu est surchargé. Les clubs qui font partie des associations suivantes : ACSBV, ASBFL, ASSEV, ASBB, doivent voir avec le responsable de la répartition des terrains pour obtenir l'horaire du match.

Tous les matches renvoyés, quelque soit le motif, doivent être annoncés à l'ACGF, par l'arbitre, le club recevant et le club visiteur, ceci afin de mettre le bon motif sur la liste des résultats manquants.

Les clubs "Recevant" doivent envoyer le formulaire « nouvelle date » selon les délais fixés dans nos Modalités et directives 2009-2010 (Modalités & directives lettre A article 10.4 page 8)

Sans aucune nouvelle des 2 clubs, nous appliquerons nos directives (A-10.4 alinéa 4) "Si un match renvoyé n'est pas joué dans les 10 jours (20 jours pour les stades dépendants de la Ville de Genève) qui suivent la date du renvoi, le match sera homologué sur le score de 0-0, 0 point et amende de forfait à chaque clubs.

TOURNOI DU FOOTBALL DES ENFANTS EN SALLE LE 28 NOVEMBRE 2009

Le tournoi se déroulera, comme l'année dernière, au centre sportif de la Queue d'Arve. A cette occasion, l'ACGF recherche un club qui serait candidat pour tenir la buvette le jour de ce tournoi (boissons et nourriture). Pour plus d'informations, prendre contact avec Maurice Portanova, Président de la commission des relations et événements, tél. 079/219.50.80.

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES DES CLUBS DE L'ACGF- saison 2008-2009

Samedi 31 octobre 2009 à 16 heures - Event Center – la Praille – Stade de Genève.

Ordre du jour statutaire :

1. Signature de la feuille de présence ;
2. Désignation des scrutateurs ;
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire des délégués des clubs ;
4. Présentation et approbation des rapports annuels ;
5. Admissions, démissions, exclusions ;
 - a. Election :
 - du Président central de l'ACGF ;
 - des membres du Comité central ;
 - du Président et des membres de la commission régionale de recours ;
 - des délégués et suppléants de l'ACGF à la LA et à l'ASF ; des vérificateurs des comptes ;
6. Désignation du club organisateur de l'assemblée générale des délégués 2010 ;
7. Propositions du Comité central ;
8. Récompenses ;
9. Communications du Comité central ;
10. Propositions des clubs ;
11. Divers ;
12. Contre appel.

Les délégués des clubs doivent obligatoirement assister au repas officiel qui suit l'assemblée. Les deux "bons-repas" obligatoires, d'une valeur de Fr. 50, -- chacun, se trouveront dans l'enveloppe qui sera remise aux délégués des clubs lors de la signature de la feuille de présence. Un montant de Fr. 100, -- sera débité directement du compte de chaque club.

Les clubs qui ne seront pas représentés, au minimum par 2 personnes, au repas officiel devront s'acquitter d'une taxe de Fr. 50, -- (ou Fr. 25, -- s'il n'y a qu'un seul représentant), montant qui sera versé intégralement au club organisateur de la journée, à titre de dédommagement pour le manque à gagner enregistré.

Conformément à l'art. 16 des statuts de l'ACGF, la participation aux assemblées des délégués est obligatoire pour tous les clubs. Les clubs non représentés seront frappés d'une amende de Fr. 500, --.

Chaque club a droit à deux délégués au maximum tout en ne disposant que d'une seule voix. Pour exprimer leur vote, les délégués doivent montrer leur carte de vote de manière visible. Pour assurer la précision et la diligence des débats, chacun voudra bien s'exprimer de façon claire et brève à haute et intelligible voix, en indiquant son nom et celui du club qu'il représente.

Nous informons les clubs que l'Assemblée générale commencera à 16 heures précises, par conséquent, les représentants des clubs devront signer la feuille des présences et prendre leur enveloppe entre 15 heures et 15 heures 45 à l'entrée de la salle.

Le coupon-réponse des repas supplémentaires, doit être adressé directement au club organisateur soit le Lancy-Sports FC – case postale 20 – 1213 Petit-Lancy 2.

CONCEPT « BE TOLERANT »

Nous vous informons que les prochaines rencontres, en catégorie juniors B, 2^e degré, dans le cadre du concept « Be Tolerant » seront les suivantes :

- **17 octobre 2009 à 15h.00**– FC Versoix 2 / FC Champel 2
- **14 novembre 2009 à 14h.00** – FC Veyrier-Sports 2 / FC Saint-Paul 2

Tous les clubs concernés par ces rencontres recevront un courrier de l'ACGF pour confirmer ces dates et un membre de la CA prendra contact avec les entraîneurs et les responsables techniques afin d'expliquer et d'organiser le concept.

Compte tenu du caractère pédagogique et éducatif poursuivi par ces matches, les clubs concernés sont invités à s'associer à l'organisation et au bon déroulement de ceux-ci. En cas de violation manifeste des prescriptions précitées ou de mauvaise volonté évidente de la part d'un club, celui-ci est passible d'une décision d'amende et/ou de forfait

PUBLICITE AUTORISEE

FC Rhéxia-Vessy

4^{ème} ligue

JL Destino
Restaurant Pizzeria

TOURNOI AUTORISE

Meyrin FC

juniors D, E, F

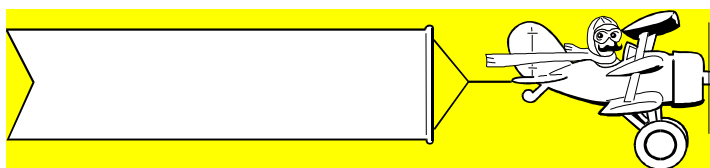
16-17 janvier 2010
Ecole Champs-Frêchets

CARNET D'ADRESSES

Page 19
ASBFL

Nouvelle adresse :
Monsieur Jean Ruffi, Président
Avenue de l'Aurore 28
1225 Chêne-Bourg

LA VIE DES CLUBS (Informations n'engageant pas la responsabilité de l'ACGF)



Genève, le 21 octobre 2009/el